

Bruxelles, le 23 septembre 2003

**STRATEGIE POUR LE MARCHE INTERIEUR :
IL EST TEMPS DE LA METTRE EN PRATIQUE !**

Le Conseil "Compétitivité" des 22 et 23 septembre a reconnu que la stratégie pour le marché intérieur est une composante essentielle d'une stratégie intégrée de compétitivité; il reconnaît également que les États membres doivent partager la responsabilité du fonctionnement du marché intérieur. Pourtant, les États membres mettent de moins en moins en œuvre les directives du marché intérieur, comme le démontre l'augmentation du déficit de transposition par rapport à l'année dernière : de 1,8 à 2,8 % !

Le Conseil européen de Bruxelles, en mars dernier, avait appelé à donner un nouvel élan, fort, afin d'améliorer le marché intérieur, et ses conclusions qualifiaient la stratégie pour le marché intérieur de "base d'actions" en ce sens. L'UNICE avait escompté que les conclusions du Conseil tenu hier et aujourd'hui traduiraient un engagement bien plus ferme des États membres envers le bon fonctionnement du marché intérieur, mais ...

"C'est insuffisant", souligne Philippe de Buck, Secrétaire général de l'UNICE. "Tout le potentiel du marché intérieur ne peut être réalisé qu'à une seule condition : que les États membres fassent la preuve d'un soutien total et d'un engagement bien plus ferme."

"La stratégie pour le marché intérieur présentée par la Commission en mai 2003", poursuit-il, "formait un bon canevas, dynamique, pour aller de l'avant. Aujourd'hui, les États membres doivent assumer leur responsabilité : mettre en œuvre et concrétiser ce plan."

Les derniers chiffres publiés par la Commission montrent une nouvelle dégradation dans la mise en œuvre des directives du marché intérieur par les États membres. Ainsi, au cours de l'année écoulée, le déficit moyen de transposition est passé de 1,8 à 2,8 %, ce qui correspond à 558 notifications en attente de mesures nationales d'application. Sur la même période, le nombre d'infractions ouvertes a augmenté de 6 %.

Le manque de mise en œuvre correcte, en temps voulu, n'est pas la seule cause des entraves qui se dressent encore dans le marché intérieur : il y a aussi le manque d'homogénéité dans l'interprétation des règles communes et le manque de reconnaissance mutuelle. Dans ces circonstances, les États membres doivent adopter un rôle beaucoup plus actif dans la mise en application, la résolution des problèmes et la gestion quotidienne du marché intérieur. Il importe d'inverser la récente tendance négative, en particulier pour stimuler la compétitivité dans le sens des objectifs de Lisbonne, et ce dans tous les coins d'une Europe élargie.

Note à l'éditeur

L'UNICE est le porte-parole de 16 millions de petites, moyennes et grandes entreprises en Europe. Présente sur la scène européenne depuis 1958, l'UNICE compte aujourd'hui 35 membres, fédérations nationales de l'industrie et des employeurs de 28 pays, dont la mission première est l'amélioration de la croissance et de la compétitivité en Europe.